

**Aux parents des élèves enclassés
en 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S dans
les établissements scolaires PPB**

Traité par : MA/DJAS
Réf. : Offre colonie Home-Ecole relâches 2026

Pully, le 1^{er} décembre 2025

Colonie des relâches 2026 au Home-Ecole

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) organisera durant la semaine des vacances des relâches, une colonie aux Mosses au sein du Home-Ecole. Elle s'adresse aux enfants scolarisés de la 6^{ème} à la 11^{ème} année (scolaire 2025-2026) et aura lieu du **lundi 16 au vendredi 20 février 2026**.

La colonie des relâches propose une semaine d'initiation et de perfectionnement au ski alpin et snowboard. Les enfants sont encadrés par le personnel du Home-école (moniteurs J/S) et des moniteurs auxiliaires expérimentés. Des activités ludiques extérieures (luge, fabrication d'igloo, balade en raquettes) et intérieures (jeux collaboratifs, bricolages) complètent le programme de la semaine.

Les participants qui ne disposeraient pas de matériel (skis, bâtons et chaussures) peuvent en recevoir en prêt sur place (à mentionner dans le formulaire d'inscription).

Prix et conditions

Habitants de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne : CHF 400.00

Habitants d'une autre commune : CHF 700.00

Le forfait couvre notamment les frais d'accompagnement, de nourriture et boissons, de transports et des activités ainsi que les abonnements de ski.

Rabais de famille : 20 % dès le deuxième enfant et pour les suivants.

Aides individuelles communales : Les familles en font la demande **au plus tard le dernier jour de la colonie** et sont priées de nous transmettre soit les 3 dernières fiches de salaire, soit la dernière décision de taxation complète d'impôts, soit une attestation du CSR ou d'une autre prestation sociale. En cas de question complémentaire, nous sommes joignables par téléphone ou mail aux coordonnées en pied de page.

Une facture sera envoyée après la colonie et sera payable à 30 jours. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription sans justification valable.

En cas de départ prématué ou de renvoi du participant durant la colonie, les familles s'engagent en outre à payer les frais inhérents au retour ou à aller elles-mêmes chercher le participant. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que tout désistement survenant moins de quinze jours avant le départ de la colonie sera facturé aux parents à hauteur de 20% du prix total.

Inscriptions

Elles seront ouvertes à partir **du mercredi 10 décembre à 12h00 jusqu'au mercredi 17 décembre 2025** sur notre site internet www.pully.ch/colonies.

Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et par degrés de priorité qui sont les suivants :

- Une priorité d'inscription est accordée aux enfants domiciliés à Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 6^{ème} à 11^{ème} année pour l'année scolaire 2025-2026. Les fratries devront également respecter ces dispositions ;
- La capacité maximale des colonies : 40 places sont ouvertes.

Dans le cas où la capacité maximale a été atteinte, les inscriptions seront également prises en compte par ordre d'arrivée et placées sur une liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfant inscrits.

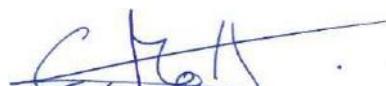
En cas de maladie, convalescence ou d'accident d'un enfant, les parents sont tenus de nous en informer au plus vite, ce qui permettra à la DJAS de se déterminer sur la possibilité d'accepter de telles inscriptions.

Selon le nombre d'inscription, nous pourrions être contraints de supprimer le séjour. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye
Chef de service



C. Mott-Morier
Responsable du Home-Ecole
des Mosses